



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Forte augmentation du nombre de places de formation dans l'administration fédérale

Berne, 29.10.2008 - L'administration fédérale offre à près de 1000 jeunes une place de formation dans 30 professions différentes. Elle atteint ainsi un taux de places de formation de 4,3%, ce qui est supérieur à l'objectif de 4% fixé par le Conseil fédéral pour 2011. Ce taux record résulte des efforts considérables que l'administration fédérale fournit dans le domaine de la formation professionnelle initiale.

L'administration fédérale offre au total 972 places de formation. Ces dernières se répartissent en 855 places d'apprentissage (contrats d'apprentissage) et 117 places de formation pour les stagiaires ayant terminé une formation professionnelle et pour ceux qui sont titulaires d'une maturité professionnelle. Les apprentis et stagiaires peuvent suivre une formation dans plus de 30 professions différentes. C'est dans les trois plus courantes (employé/e de commerce, mécanicien/ne en maintenance d'automobiles, informaticien/ne) qu'environ 4/5 de l'ensemble des places d'apprentissage sont proposées.

Le Conseil fédéral souhaite que l'administration atteigne un taux de places de formation comparable à celui des grandes entreprises privées du secteur tertiaire. C'est pourquoi il a fixé, en 2005, un objectif de 4% de personnes en formation pour l'ensemble du personnel fédéral, objectif qu'il s'agit d'atteindre d'ici 2011.

Or l'administration fédérale présente actuellement déjà un taux de places de formation de 4,3%. Trois départements (DFAE: 4,1%, DDPS: 5,4%, DFE: 7,8%) et le Tribunal pénal fédéral (4,7%) dépassent même largement cet objectif. Cette évolution positive est le fruit d'efforts considérables. En effet, malgré des ressources limitées, les départements et les offices fédéraux se sont investis activement en vue d'augmenter le nombre de places de formation.

L'administration fédérale est parvenue à mieux se positionner sur le marché des places de formation et à améliorer son image d'entreprise attrayante grâce à sa participation à des foires de la formation, à sa collaboration avec les bureaux cantonaux de la formation professionnelle et à la mise sur pied de sa propre bourse de places de formation.

Création de places de formation avec attestation

Pour accroître son offre de places de formation, l'administration fédérale se doit de poursuivre ses efforts en matière de formation professionnelle initiale: en offrant des places de formation débouchant sur l'obtention d'une attestation, l'administration entend faciliter l'accès à la vie professionnelle aux jeunes en difficulté scolaire. L'accès à des cours de formation continue (par ex. suivre des cours dans une haute école spécialisée / une université) doit ainsi être garanti pour les personnes en formation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la formation en 2011, l'administration fédérale proposera également en français les cours spécifiques à la branche commerciale de formation.

Adresse pour l'envoi de questions:

Marianna Schwaar, responsable de la formation professionnelle initiale de l'administration fédérale, Domaine du développement du personnel, Office fédéral du personnel, tél.: 031 322 47 22

Editeur:

Département fédéral des finances
<http://www.dff.admin.ch>

Département fédéral des finances DFF
Contact: info@gs-efd.admin.ch, [autres contacts](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.efd.admin.ch/00468/index.html?lang=fr>